

# *Fresnay le Comte*

Janvier 2021

*Monsieur le Maire  
et le conseil municipal  
vous souhaitent  
une bonne année  
2021 !*



***Bulletin municipal***

# Le sommaire



<i>Page</i>	<i>Titre de page</i>
02	Le sommaire
03	Le mot du maire
04	Le conseil municipal
05	La chasse / La MAM
06 - 07	La vie de l'école
08	Le SIRP / La cantine / Le périscolaire
09	Le périscolaire (suite)
10	La bibliothèque
11	Les sapeurs-pompiers
12 - 13	Les Frénétiques
14 - 15	L'histoire de la mare Moulard
16 - 17	La fibre arrive
18	Les Fresnaystifs
19	La FNACA / Le 11 novembre
20	Les finances
21	Les tarifs communaux
22	L'état civil
23	Les informations
24	L'administratif
25	Les règles de vie
26	Les rubriques diverses
27	Nos artisans
28	L'agenda des fêtes



# Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

*Je tenais à vous remercier très sincèrement, au nom du conseil municipal, pour votre confiance renouvelée. Cette fin d'année ne ressemble à aucune des précédentes. Nous le savons d'ores et déjà, elle sera moins festive, beaucoup plus restrictive car le virus de la COVID-19 est omniprésent dans nos vies. Chaque jour nous mesurons sa recrudescence selon les secteurs géographiques et personne à ce jour n'est épargné. Une certitude s'ouvre maintenant à nous et devient une évidence, nous n'en avons pas terminé avec cette situation sanitaire inédite.*

*Aucun relâchement n'est possible pour faire face à cette épidémie, la responsabilité de tous est indispensable et notre niveau de vigilance doit être constant.*

*C'est pourquoi toutes les festivités ont été annulées au grand regret de la population, en espérant que l'on puisse se retrouver en 2021, avec les associations elles sauront rebondir avec l'engouement et la motivation qu'on leur connaît.*

*La solidarité a fonctionné à Fresnay, merci aux personnes qui ont participé à la fabrication des masques.*

*En ce début d'année 2021, notre commune s'est dotée d'un site internet : [www.fresnay-le-comte.fr](http://www.fresnay-le-comte.fr).*

*La fibre arrive pour le premier semestre 2021.*

*Nous restons plus que jamais mobilisés, nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous solliciter car notre rôle est aussi d'accompagner ceux qui en ont besoin particulièrement en cette période.*

*Je termine en vous souhaitant de joyeuses fêtes, une bonne année 2021 et une bonne santé.*

Le Maire  
*Gilles Péan*

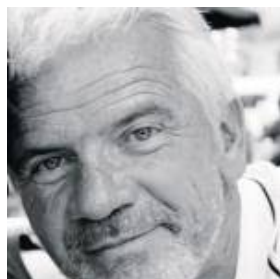






# Le conseil municipal

**Conseillers municipaux  
élus le 15 mars 2020  
(par ordre alphabétique)**



*Jean-Michel BISCH  
conseiller municipal*



*Dimitri FOUCHER  
conseiller municipal*



*Denis GIRARD  
conseiller municipal*



*Nicolas GOUT  
conseiller municipal*



*Christophe LE COUTOUR  
adjoint*



*François LHUILLERY  
conseiller municipal*



*Véronique MARCHAND  
adjointe*



*Gilles PÉAN  
maire*



*Aurélien REULET  
conseiller municipal*



*Rémy ROQUET  
conseiller municipal*



*Chrystel TRECUL  
conseillère municipale*

En raison de la Covid 19, compte-tenu du confinement et des règles sanitaires, l'élection du maire et des adjoints a eu lieu le lundi 25 mai 2020.

Gilles Péan est maire depuis 2001 et conseiller municipal depuis 1995, Véronique Marchand et Christophe Le Coutour adjoints.



# La société de chasse

A Fresnay, les chasseurs peuvent pratiquer leur passion avec la société de chasse sur des terres et des bois mis à leur disposition par différents propriétaires (nous leur en sommes reconnaissants).

L'année 2020 a été compliquée pour tout le monde, la crise sanitaire nous obligeant à rester confinés, les gestes barrière nous privant d'une certaine convivialité mais nous sommes conscients que la prudence est nécessaire. Souhaitons que 2021 soit plus serein.

Fervent défenseur du vivre ensemble et favorable au partage de l'espace avec les promeneurs et autres randonneurs, je trouve inadmissible que certain(e)s d'entre eux puissent vandaliser du matériel de piégeage ou insulter des chasseurs.

Je remercie les chasseurs pour leur participation active à la vie de la société, ainsi que notre piégeur dévoué, Didier, qui m'est d'un grand soutien. Le président et tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

**Christophe LE COUTOUR**

# La MAM



Nous sommes deux amies assistante maternelles, Candy et Gwendoline, future maman et maman habitant la commune. Nous avons fait le choix de travailler ensemble et hors de notre domicile, pour mettre en commun nos compétences et notre passion pour créer ce projet de maison d'assistante maternelle, pour la rentrée 2021, dans une belle et agréable maison du centre bourg de FRESNAY LE COMTE.

Notre « MAM », permettra d'accueillir les petits ainsi que leurs parents, dans une ambiance chaleureuse et familiale où chacun trouvera une place privilégiée avec un cadre sécurisant et bienveillant. Il facilitera les apprentissages de vos enfants et l'acquisition de leur autonomie. Cet accueil permettra une socialisation en douceur de votre enfant pour le mener vers le chemin de notre école. Nous avons fait le choix de proposer une amplitude horaire élargie pour pouvoir répondre au mieux aux besoins et contraintes de nos futurs parents

Ce qui ne change pas par rapport à une assistante maternelle, les parents restent employeurs et perçoivent le complément de libre choix de mode de garde. Ce qui change par rapport à une assistante maternelle, c'est un règlement intérieur présentant le fonctionnement de la « MAM ». Nous comptons sur votre soutien pour nous permettre de mener à bien notre projet.

En vous souhaitant nos meilleurs vœux.

**Candy & Gwendoline**

# La vie de l'école



Pour l'année scolaire 2020/2021, le regroupement pédagogique des écoles de Fresnay le Comte et de Meslay le Vidame compte à ce jour 85 élèves.

## École de Fresnay-le-Comte : 46 élèves

- **la classe PS/MS : 23 élèves**

Enseignants : Cyrille Boissé/ Laurie Métayer  
assistés par Christelle Morize(ATSEM)

- **la classe GS/CP: 23 élèves**

Enseignante : Tamara Angers  
assistée par Sylvie Leroy (ATSEM)

## École de Meslay-le-Vidame : 39 élèves

- **la classe CE1/CE2 : 15 élèves**

Enseignante : Johanne Fontaine

- **la classe CM1/CM2 : 24 élèves**

Enseignante : Priscila Hugon



Comme pour beaucoup, cette année 2019/2020 a été source de frustrations. Longtemps séparés de nos élèves, un certain nombre de nos projets n'ont pu aboutir. Par chance, aucun acteur de la vie de l'école n'a été à ce jour touché par ce virus, preuve de l'efficacité de la collaboration entre la collectivité et la communauté éducative dans l'application du protocole sanitaire. C'est le thème « protégeons notre planète » qui guidera notre école cette année, le thème de « l'espace » ayant connu sa conclusion le 29 septembre avec la venue de l'astronome.

Les GS/CP lors de la remise de prix offerts par le SIRP.



Le planétarium dans la salle des fêtes – le 29 septembre





# La vie de l'école



Les PS/MS 2020/2021



Les PS/MS en pleine préparation culinaire.

Les classes de Fresnay continuent de profiter des interventions de l'infirmière scolaire du collège Victor Hugo de Chartres pour des actions de préventions sur la santé. Un élevage de coccinelles a été mis en place cette année dans la classe des GS/CP afin de continuer à explorer le monde du vivant et connaître quelques caractéristiques des animaux (naissance, croissance, régime alimentaire, etc...). Les PS/MS feront de même avec des chenilles. La classe de GS/CP a noué un contact avec l'association « Eure-et-Loir nature » qui viendra aider les enfants à étudier l'écosystème qui nous entoure.

Les 2 classes continuent d'inviter les parents lors de séances de jeux de société (les vendredis d'avant les vacances) et développent leurs habiletés, leurs goûts et leur vocabulaire lors d'ateliers culinaires réguliers.

\*\*\*\*\*

## Les manifestations prévues cette année par la coopérative scolaire (sous réserve de l'évolution de la pandémie :

- **Une matinée récréative** sera offerte à tous les enfants du regroupement qui assisteront au spectacle « Il était une fois la forêt » de la compagnie Planètemômes dans la salle des fêtes de Fresnay le lundi 14 décembre.
- **L'expo-vente de livres** se tiendra à la salle des fêtes de Meslay le Vidame la semaine du 17 au 21 mai 2020. A cette occasion, vous pourrez admirer les productions des élèves des 4 classes sur le thème « Protégeons notre planète » (albums, documentaires) au profit de la coopérative de l'école.
- **La fête de fin d'année (spectacle des élèves, kermesse, remise des prix)** aura lieu le vendredi 25 juin 2020 en soirée à la salle des fêtes de Fresnay le Comte.
- **Le photographe** viendra prochainement pour les photos individuelles et de groupes.

**Cyrille Boissé**

Directeur de l'école de Fresnay/Meslay



# Le SIRP

**Le SIRP est le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de FRESNAY LE COMTE et de MESLAY LE VIDAME**

**FRESNAY LE COMTE** : Véronique MARCHAND, Gilles PÉAN, Nicolas GOUT, Denis GIRARD, Christophe LE COUTOUR.

**MESLAY-LE-VIDAME** : Sylvia LAURENT, Virginia RICHARD, Serge LE BALCH, Christophe MIGNON, Florian BLANCHARD.

**Président** : Gilles PÉAN / **Vice-présidente** : Sylvia LAURENT.

Noémie PETRI assure le secrétariat du syndicat le lundi.

## La cantine



**Le conseil syndical fixe comme suit les tarifs des repas applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

**PRIX DU REPAS** ▶ Maternelle : 4,30 € • Primaire : 4,75 € • Adulte : 5 € • Repas non commandé dans les temps règlementaires : 8 €.

## Le périscolaire



**Le conseil syndical fixe comme suit les tarifs en fonction des revenus des familles applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

Revenu brut global / 12	1 <sup>er</sup> enfant	A partir du 2 <sup>e</sup> enfant	Par séance
< 1 150 €	22,50 € / mois	15,00 € / mois	2,50 € l'accueil
1 151 € à 1 600 €	27,50 € / mois	22,50 € / mois	
1 601 € à 2 200 €	35,00 € / mois	32,50 € / mois	
2 201 € à 3 100 €	42,50 € / mois	38,75 € / mois	
3 101 € à 4 000 €	50,00 € / mois	43,75 € / mois	
> 4 001 €	56,25 € / mois	52,50 € / mois	

**Présence à la séance : 2,50 €.**

Forfait : le forfait est facturé systématiquement tous les mois, de septembre à juin, quelle que soit la présence de l'enfant. Il faut fournir le dernier avis d'imposition en septembre, sinon le tarif le plus élevé sera appliqué. Une seule modification par année scolaire entre la facturation au forfait et à la séance sera possible.



# Le périscolaire



Comme depuis quelques années maintenant, l'accueil périscolaire vous ouvre ses portes dès 6h45 jusqu'à 8h40 et de 16h20 jusqu'à 18h45 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.

Le matin, vous serez accueillis par Mesdames Nelly RENARD et Lydie ROUSSEAU. Le soir, ce seront Mesdames Christelle MORIZE (responsable) et Sylvie LEROY ainsi que Nelly RENARD de nouveau.



Cette année 2020 a été compliquée comme vous le savez. Normalement, nous proposons des activités variées à vos enfants mais avec le protocole sanitaire exigé, nos projets ont été chamboulés. Néanmoins nos cerveaux bouillonnent et des projets naissent afin d'être prêts dès que des jours meilleurs pointeront le bout de leur nez et dès que le protocole sanitaire sera allégé, voire levé.

Du coup, des idées fleurissent sur des thèmes tels que les 4 saisons, le carnaval, la Chandeleur, les fêtes des mères et des pères, les couleurs, la cuisine qu'elle soit sucrée ou salée, les animaux, Pâques, les fleurs... Vos enfants pourront également jouer dehors quand le temps nous le permettra. A l'intérieur, nous avons de nombreux jeux de société et coloriages, sans oublier les coins jeux (garage, poupées, cuisine). Ils pourront même faire leurs devoirs avec Sylvie s'ils le désirent.

Comme vous pouvez le voir, vos chérubins seront bien accueillis et bien occupés.

Merci pour votre confiance.  
Christelle, Sylvie, Lydie et Nelly





# La bibliothèque

## BIBLIOTHÈQUE DE MESLAY LE VIDAME

### *Les mots Meslay*

Les samedis de 11h à 12h

La bibliothèque est accessible gratuitement à tous les habitants de Fresnay. Il vous suffira de nous donner votre nom, prénom et numéro de téléphone pour vous inscrire.

Elle est située à côté de la mairie (portail blanc de l'école). Vous pouvez y emprunter des albums, BD, romans, magazines et documentaires pour tout public.

Une cinquantaine de livres sont renouvelés régulièrement grâce aux prêts de la bibliothèque départementale. Nous pouvons également réserver auprès de cette même bibliothèque des ouvrages que vous souhaiteriez lire.

La bibliothèque organise diverses animations au cours de l'année :

### Ateliers Créations pour les Enfants

Février : Saint Valentin



Octobre : Halloween



Soirée Zen pour les filles



**Vous trouverez toutes les infos dans votre boîte aux lettres, sur FB, ou affichées sur la Bibliobox. N'hésitez pas à vous inscrire l'année prochaine.**

**La Bibliobox** (ancienne cabine téléphonique) est en libre accès et gratuite pour tous. Vous pouvez emprunter un livre, le prendre, le garder, le ramener ou en ramener un des vôtres... Le but étant de faire partager notre passion de la lecture.

**Bonne lecture à tous !**

En raison de la COVID le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la bibliothèque, du gel hydroalcoolique est à votre disposition.

Si vous avez un tout petit peu de temps et envie de venir nous rejoindre comme bénévole, n'hésitez pas à contacter Laurence Gillet au 06 88 87 12 48.



# Les sapeurs-pompiers

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi vous présenter tout d'abord mes sincères vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021.

Que dire d'autre pour cette année ! Rien mis à part ce satané virus qui a coupé court à toutes les activités et à toutes les rencontres prévues en 2020.

Vue la crise sanitaire, nous avons été contraints de distribuer les calendriers 2021 directement dans vos boîtes aux lettres. Je voulais remercier nos généreux donateurs pour leurs dons spontanés.

Comme tous les ans, vous avez été au rendez-vous et nous vous en sommes très reconnaissants !

L'Amicale et moi-même sommes très touchés de votre geste.

Pour cette année 2021, bien sûr, aucun évènement ne me semble encore réalisable. Nous resterons accrochés aux actualités et dès qu'il sera possible, nous vous promettons la plus belle manière de se retrouver.

Sur ces mots, je vous souhaite une très bonne année 2021.

**Bruno PINSAULT**

Chef de centre







# Les Frénétiques

## Rétrospective de l'année 2020

Notre association a vu le jour il y a 10 ans parce que les parents souhaitent organiser différentes manifestations pour les enfants des communes de Meslay-le-Vidame et de Fresnay-le-Comte. Elle n'a aucun lien avec l'école, elle est totalement indépendante. Elle ne demande aucune cotisation, elle est **GRATUITE** et ouverte à tous (aux enfants scolarisés ou non sur le regroupement et aux adultes). Elle vit des différentes manifestations qu'elle organise et surtout elle existe grâce à la participation de **BÉNÉVOLES**, car sans eux, plus d'association...

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail : [lesfrenetiques@gmail.com](mailto:lesfrenetiques@gmail.com)

A l'occasion des 10 ans de notre association, nous avons prévu de marquer le coup et d'organiser une soirée dansante au mois d'octobre, mais la crise sanitaire est passée par là !

Cette année de nombreuses manifestations ont dû être annulées : carnaval, boum de fin d'année, spectacle de Noël... Nous espérons pouvoir nous rattraper en 2021 et comptons sur vous, parents et enfants, pour participer aux différentes actions que nous mènerons car sans votre présence et votre participation l'association ne pourra pas proposer de spectacle à Noël, ni faire de cadeaux aux enfants.

En effet, les différentes actions que nous menons tout au long de l'année (vente de chocolats, de gâteaux, sapins de Noël, tombola lors du carnaval...) servent en grande partie à financer le beau spectacle de Noël que nous proposons chaque année gratuitement (vivement l'année prochaine !).

Deux ventes de gâteaux (50 cts la part) ont été organisées à la sortie des deux écoles, précédées d'un affichage mis au niveau du portail de chaque école une semaine avant. Tous les acheteurs étaient et seront les bienvenus pour 2021.





# Les Frénétiques

Nous avons quand même réussi à vous proposer la vente de chocolats à Pâques et à Noël ainsi que la vente des sapins de Noël.

**Un grand merci aux acheteurs qui par leurs commandes font vivre l'association.**



**Dates à retenir pour 2021** (sous réserve des dispositions sanitaires)

- Carnaval avec défilé le 21 mars
- Chasse aux œufs (date à définir)
- Boum de fin d'année le 3 juillet
- Noël le 17 décembre

Nous profitons également de ce bulletin, pour remercier les municipalités des deux communes qui nous soutiennent pour l'organisation et le financement d'une partie de nos activités.

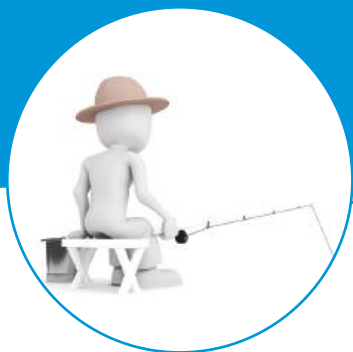
Retrouvez notre actualité sur notre page [Facebook](#) "**Association Les Frénétiques**".

Nous vous attendons encore nombreux en 2021.

Association Les Frénétiques  
20 rue Jules Ferry  
28360 Meslay-le-Vidame

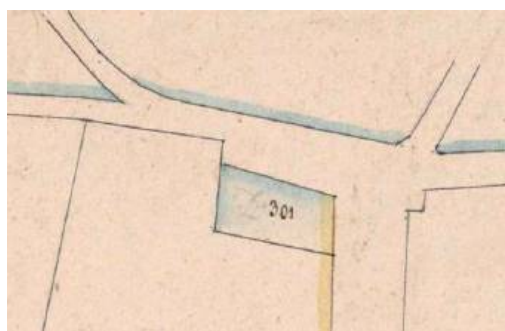
**ASSOCIATION  
LES FRÉNÉTIQUES**





# La mare Moulard

Située à l'angle de la rue Jean Moulin et du chemin des Haies, la mare « Moulard » apparut la première fois sur le premier cadastre communal **en 1825**. (schéma ci-dessous).



Portant le numéro de parcelle n°301, elle était alors la propriété de la veuve de Vincent Besnard, propriétaire de la grosse exploitation agricole située « rue de Dammarie » (actuelle rue Jean Moulin). Elle servait à abreuver le bétail et à arroser le potager voisin.

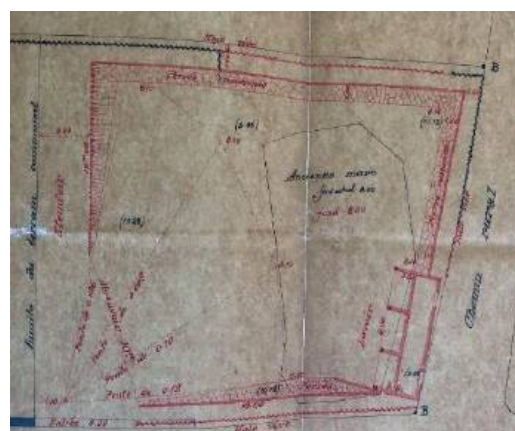
**Le 7 novembre 1890**, M. le Maire (Désiré Dieudonné Gérondeau) exposa à son conseil municipal la nécessité d'une deuxième mare dans le bourg, la mare communale de l'époque, dite « Le Fossé de l'Église » étant trop exigüe. Elle ne répondait plus aux besoins des habitants du village.

Les regards se tournèrent alors vers un terrain à la sortie du bourg, comprenant jardin et mare. Après une première approche par les conseillers municipaux, **son propriétaire Jean Baptiste Honoré Moulard** ne s'opposa point à céder sa parcelle à la commune.

Né le 17 janvier 1850 à Fresnay le Comte, fils de Louis Désiré Moulard (maçon à Fresnay) et Marie Victoire Lejards, ce dénommé Jean Baptiste Moulard était marchand crémier à Paris (domicilié au 15, rue des Trois Frères). Il avait hérité de cette parcelle, après le décès de sa mère en 1883 et après avoir racheté les parts de ses frères et sœurs.

Sans attendre, **la municipalité décida d'acquérir cette parcelle** en vue d'y établir une grande mare communale et la vente eut lieu devant Maître Billard (notaire de Bonneval) pour la somme de 700 francs. La commune s'engagea toutefois « à aménager dans la clôture une porte de largeur ordinaire en face du grand sentier actuel se trouvant vers le milieu du jardin pour permettre aux vendeurs d'aller à la mare ».

**D'importants travaux** seront effectués en vue de doubler la surface de la mare d'origine et de réaliser des bordures maçonnées en pierre de silex avec joints au mortier hydraulique. Des fondations pour un futur lavoir seront également prévues. Pour cela, un appel d'offres fut lancé et, le 20 décembre 1890, le chantier fut attribué à M. Cyprien Gallopin (maçon à Fresnay) pour la somme de 1339 francs. Les travaux de la mare communale seront réceptionnés **le 2 décembre 1891**.



Plan de la nouvelle mare communale dite 'Moulard'



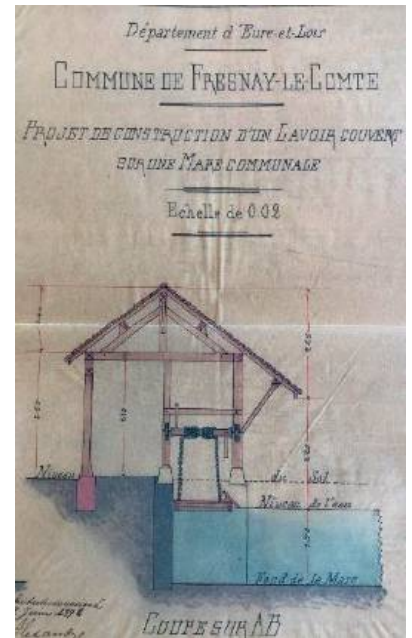


# La mare Moulard

En 1891, le village comptait alors 398 habitants dont 336 habitants dans le bourg, 45 habitants aux Bordes, 6 au Moulin de Fresnay, 5 au Moulin de Nuisances et 6 au Moulin des Bordes.

**Le 23 juin 1894, la commune envisage de nouveaux travaux avec la construction d'un lavoir couvert sur la mare communale** fraîchement acquise. En effet, elle précise « *la commune a fait construire une grande et belle mare pour les besoins communaux. Elle y a réservé et aménagé à l'angle qui se trouve à la jonction de quatre chemins un emplacement où les ménagères viennent laver leur linge, mais elles sont exposées à toutes les intempéries, surtout pendant la mauvaise saison. Il en résulte pour elles des fatigues et inconvénients sans nombre auxquels il est urgent de remédier* ».

Après un appel d'offres, le chantier fut attribué à M. Henry Lhuillery (de Meslay le Vidame) le 12 juillet 1894 pour un montant de 1 100 francs. Le maçon de Fresnay le Comte, Cyprien Gallopin, qui pourtant avait aménagé précédemment les abords de la mare en 1891, ne put proposer un meilleur tarif et fut évincé.



Le lavoir fut édifié sur poteaux avec remplissage en briques jointoyées à l'intérieur et enduite avec ciment à l'extérieur. La charpente est en chêne et peuplier avec couverture en tuiles de Muller. Les planches mobiles (en peuplier) étaient manœuvrées au moyen de huit chaînes s'enroulant sur quatre treuils (en orme). Bien que sa fonction soit tombée en désuétude, la mare « Moulard » traversa les temps et fait désormais partie du patrimoine de Fresnay le Comte.

**Stéphane Tessier**



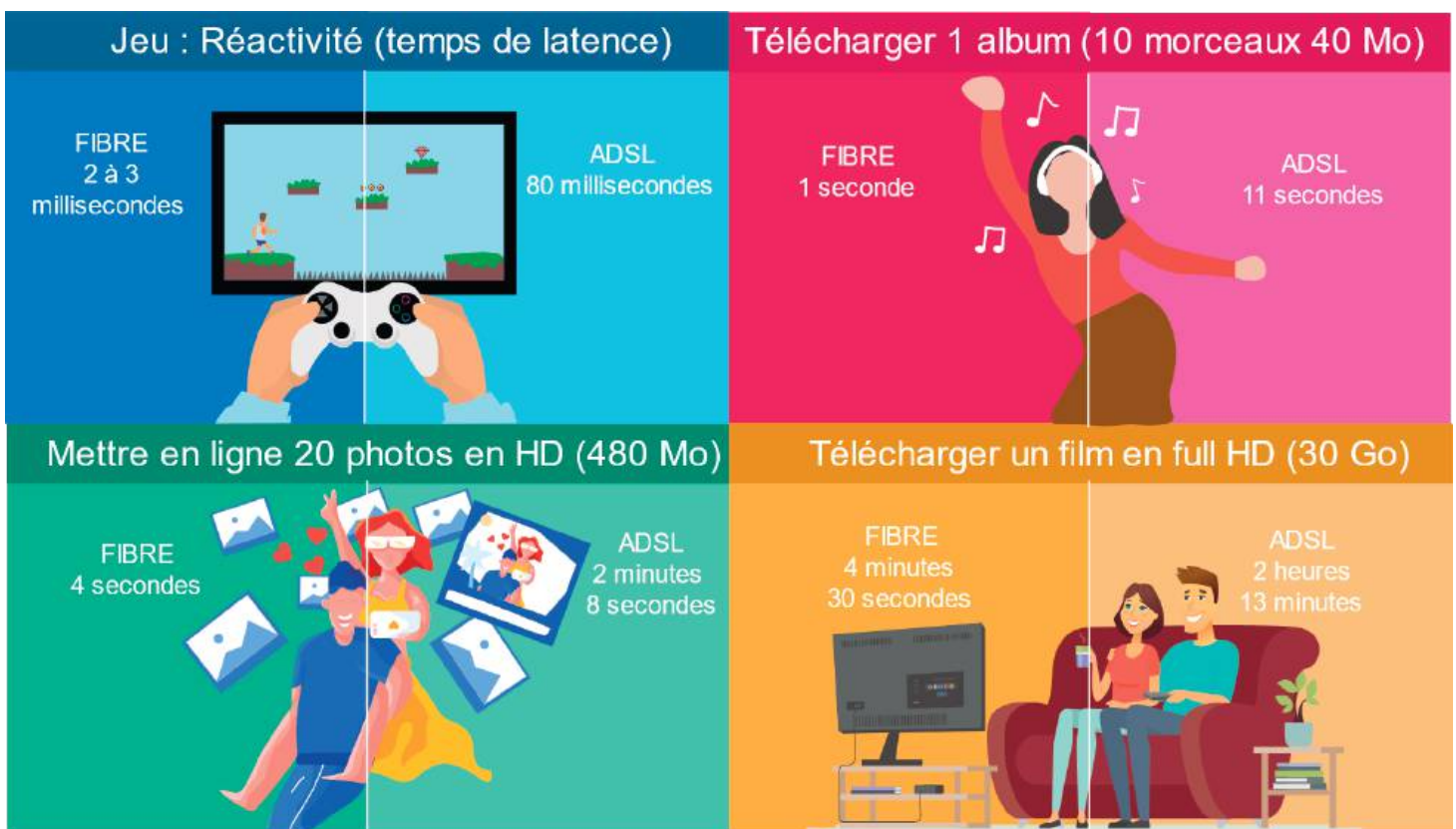
# La fibre arrive

La fibre arrive à Fresnay Le Comte, après une période particulièrement chargée avec la Covid-19 : le télétravail, le confinement et le couvre-feu qui ont augmenté les temps passés devant les ordinateurs, tablettes et télévision.

La fibre est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, insensible aux perturbations de l'environnement. Elle permet de transporter une grande quantité d'informations à la vitesse de la lumière avec des débits environ 100 fois plus élevés que l'ADS, et de partager des informations dans les deux sens avec un débit symétrique.

Les étapes d'études sont terminées, les génies civils et les déploiements pour la mise à disposition de la zone arrière de point de mutualisation sont en cours. Dès que ces étapes seront achevées, la phase commerciale débutera. Vous pourrez à ce moment accéder à vos centres d'intérêts avec une grande facilité.

## L'évolution positive de la fibre





# La fibre arrive

## Les étapes de déploiements

### Étape 1 -- T2 / T3 2020 Terminée

#### Les études

- Délimitations des Zones Arrières de Point de Mutualisation (ZAPM)
- Relevés terrain (validation des infrastructures existantes)

### Étape 2 -- T3 / T4 2020 En cours

#### Le Génie Civil

- Implantation des Points de Mutualisation (PM)
- Création ou réparation d'infrastructures existantes

### Étape 3 -- T1 / T2 2021 En cours

#### Le déploiement

- Déroulage des câbles fibres optiques
- Raccordement des câbles fibres optiques dans les PM, les Points de Branchements (PB)
- Qualification des liaisons optiques

### Étape 4 -- T2 / T3 2021

#### Mise à disposition de la Zone Arrière de Point de Mutualisation

- Raccordement des PM par les Opérateurs Commerciaux
- Délai réglementaire fixé par l'ARCEP (3 mois), avant la mise en commercialisation

### Étape 5 -- T3 2021

#### Commercialisation

- Souscription auprès d'un opérateur commercial d'une offre internet





# Les Fresnaystifs

Le comité des fêtes 'les Fresnaystifs' n'a pu proposer aucune des festivités habituelles; de nombreuses associations du village ont connu les mêmes déboires en raison du virus.

Nous avons, par ces choix, préféré vous protéger et protéger les bénévoles de l'association qui vous permettent de passer des moments festifs et conviviaux.

Soirée déguisée annulée, on espère vous retrouver en nombre dans le courant de l'année 2021, peut-être en juin pour la journée champêtre puis le repas du 14 juillet, mais les chances sont faibles, soit à l'occasion de la fête du village avec le spectacle pyrotechnique, puis Halloween. Soyez sûrs que nous mettrons tout en œuvre pour que ces fêtes soient une réussite.

Protégez-vous, protégez vos proches et amis.

Nous vous souhaitons une excellente année.

Quelques souvenirs...





# La FNACA

La FNACA participe aux cérémonies commémoratives du 8 mai et 11 novembre, faisant en outre l'éloge des événements et des soldats qui sont intervenus dans ces différents conflits.

La commémoration du cessez-le-feu en AFN aura lieu cette année à Fresnay le Comte le 20 mars à 11h.

## Le 11 novembre



Le 11 novembre 1918, la Première Guerre mondiale prend fin.

Elle a fait près de 10 millions de morts, 70 pays belligérants, 70 millions de soldats et 6 millions d'orphelins.

Il y a 102 ans l'armistice mettait fin à quatre ans d'un conflit sanglant hors norme. Gilles Péan, maire de Fresnay le Comte et Roger Girard, président de la FNACA, ont commenté ces événements.

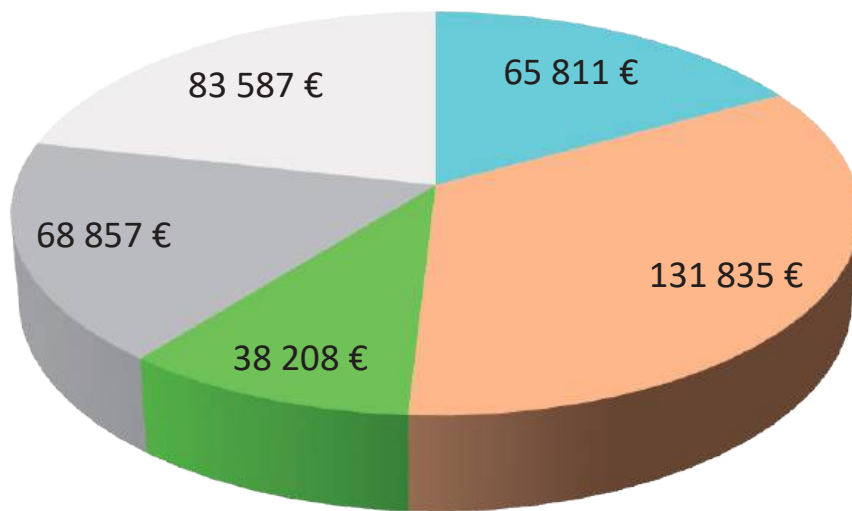
Cette année la cérémonie s'est déroulée en la présence d'un seul représentant pour les pompiers, trois pour la commune et un pour la FNACA.



# Les finances

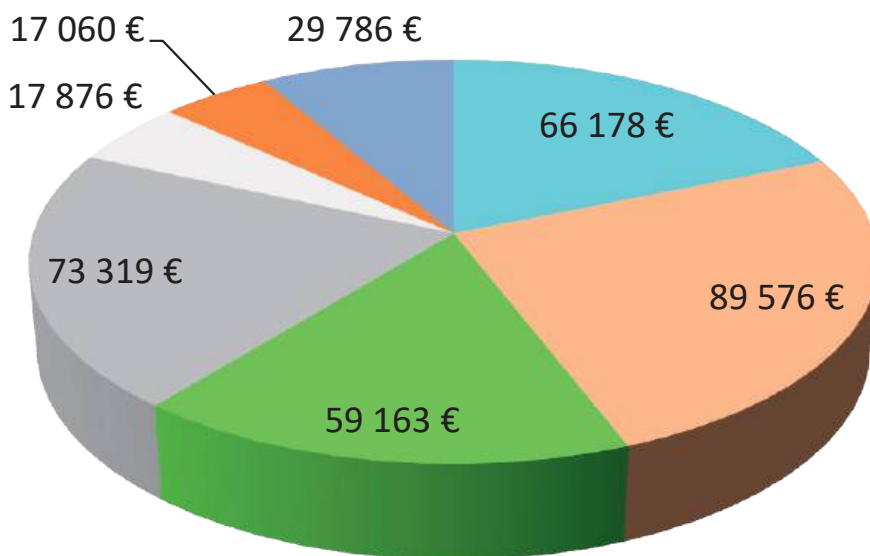


## RECETTES



- IMPOTS LOCAUX
- DOTATION (Etat, Région, Chartres Métropole)
- RECOUVREMENT ET SUBVENTIONS DIVERSES
- RECETTES LOCALES (Logements, salle, cimetière...)
- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ

## DÉPENSES



- TRAVAUX ET MATERIEL D'INVESTISSEMENT
- FRAIS DE PERSONNEL (Salaires, charges, ...)
- PARTICIPATIONS (Syndicats ; subventions...)
- DEPENSES COURANTES (Fêtes, assurances, électricité...)
- REMBOURSEMENT DE LA DETTE
- DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE
- TRAVAUX ENGAGÉS sur 2020, payés sur 2021

**LE SOLDE DU BUDGET EST DE 35 340 €**





# Les tarifs communaux

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## TARIF A : Commune, conseil municipal, personnel (communal, syndicat et école)

GRANDE SALLE	24 H	48 H	PETITE SALLE	24 H
Avec cuisine	195 €	295 €	Avec grande cuisine	134 €
Sans cuisine	127 €	187 €	Sans cuisine	65 €
Chauffage	70 €	106 €	Chauffage	27 €
Vin d'honneur (3h)	46 € + 18 € chauffage		Vin d'honneur (3h)	35 € + 18 € ch.

## TARIFS B : hors commune

GRANDE SALLE	24 H	48 H	PETITE SALLE	24 H
Avec cuisine	317 €	447 €	Avec grande cuisine	174 €
Sans cuisine	250 €	343 €	Sans cuisine	105 €
Chauffage	70 €	106 €	Chauffage	27 €
Vin d'honneur (3h)	64 € + 18 € chauffage		Vin d'honneur (3h)	46 € + 18 € ch.

## TARIFS spéciaux

Pour les activités sportives au 01/01/2021, première heure 20 €, seconde heure 15 €

Montage / démontage de la scène 85 € / Location salle TÉLÉTHON : Gratuit

Lors de la réservation un acompte de 30 % sera demandé et le chèque sera encaissé avant la location. En cas d'annulation valable et justifiée, le chèque de réservation sera remboursé. Caution demandée de 500 €, rendue sous 15 jours après vérification des lieux. En cas de dégradation, une somme sera retenue, selon certificat administratif du Maire.

### CIMETIÈRE

Durée	Concession	Superposition
30 ans	80 €	36 €
50 ans	148 €	57 €

Superposition concession perpétuelle 97 €

### COLUMBARIUM

Durée	1 <sup>ère</sup> urne	2 <sup>e</sup> à 4 <sup>e</sup> urne
30 ans	150 €	79 €
50 ans	282 €	145 €

# L'état civil



## NAISSANCES

6 mars

Clara GOUT

4 août

Claire DE PRUDHOMME de la BOUSSINIÈRE



## MARIAGES

19 septembre

Lorine PÉAN & Julien ROBEI



## DÉCÈS

13 février

Pascal ROLAND

6 mai

François POULAIN



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Caroline MPAKA..... 3 rue Neuve  
Mélanie RENARD / Simon LELONG ..... 9 rue Neuve  
Sarah PROVOST / Tony BARET..... 27 rue de l'Île  
Corinne & Éric NOURRY..... 4 rue de la Croix  
Maud & Cédric GAUTHIER..... 3 rue du Château d'eau  
Candy MARAIS / Antonio de PINHO..... 25 rue de l'Île





# Les informations

## Mairie

Ouverture au public : le lundi de 13h00 à 14h00  
& le mercredi de 17h30 à 19h00

### Personnel communal :

- secrétaire : Noémie PETRI
- agent technique : Kévin VACHER
- agent entretien : Gwénaëlle BREAN



## Urgences



*Pompiers Fresnay*

*Bruno PINSAULT*

Pompiers Chartres

18

Gendarmerie Thivars

17

SAMU Chartres

15

## Église Saint Martin

L'église de Fresnay Le Comte fait partie de la  
PAROISSE DE LA TRINITÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

9 rue de la Bienfaisance  
28600 LUISANT  
02 37 34 52 01



Le site du diocèse de Chartres : [www.diocesechartres.com](http://www.diocesechartres.com)

## Déchetteries



Chartres métropole : les horaires et conditions d'accès  
sur [chartres-metropole.fr](http://chartres-metropole.fr)





# L'administratif

## Première étape pour tous les documents

### Carte d'identité / Passeport / Permis de conduire & Certificat d'immatriculation

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte, je me connecte avec mes identifiants FranceConnect
- Suivre les instructions par type de demandes

### Carte d'identité / Passeport -----

Pré-demande possible sur internet, il faut prendre rendez-vous dans n'importe quelle mairie, équipée d'une station d'enregistrement (liste sur : [passeport.ants.gouv.fr/](http://passeport.ants.gouv.fr/) Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI).

### Permis de conduire / Certificat d'immatriculation -----

Possible en ligne, posté à domicile.

### Urbanisme -----

**DÉCLARATION PRÉALABLE** : pour des surfaces n'excédant pas 20 m<sup>2</sup> (délai 1 mois)

Pour modification extérieure de la façade, abri de jardin, ouverture de fenêtre de toit

Remplir un imprimé, joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres métropole. (signature du maire)

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : pour des surfaces supérieures à 20 m<sup>2</sup>, même procédure que pour la déclaration préalable avec un délai d'instruction de 2 mois. Joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres Métropole.

### Recensement -----

**Qui ?** Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>e</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

**Pourquoi ?** L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Où ?** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

# Les règles de vie

## TRAVAUX



Bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses....

**Doivent être impérativement effectués dans les créneaux suivants :**

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## ANIMAUX



*Article 99.6 du règlement sanitaire départemental : il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues, ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines.*

*ARTICLE 102 du règlement sanitaire départemental : les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.*

## INCIVILITÉS



Sur le territoire communal, nous constatons trop souvent des incivilités mineures et d'autres plus conséquentes. Elles génèrent un coût pour votre budget puisque ces dépenses exceptionnelles sont à la charge de la commune, donc sont payées par vos impôts ; l'agent technique à d'autres charges de travail que de réparer « les dégradations » du week-end !

En cas de neige, ne laissez pas vos véhicules, si possible, sur le trottoir, cela gêne les travaux de déneigement ; les tracteurs ou les engins doivent slalomer entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

## NEIGE



## TROTTOIRS



Penser à nettoyer vos trottoirs et vos caniveaux, élaguez les branches qui dépassent sur la voie publique. Cela fait partie de votre propriété, donc c'est à vous d'entretenir.

# Les rubriques diverses



## BÉNÉVOLAT



Merci aux résidents qui participent à l'entretien des jardinières du village en période de sécheresse.

Et un grand merci en cette année 2020 particulière aux petites mains qui ont confectionné les masques colorés de différentes tailles.



## DÉCORATIONS

Merci aux résidents qui ont décoré leurs habitations à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## CIMETIÈRE



Le conseil municipal en séance du 24 octobre a décidé d'une procédure de reprises des concessions en état d'abandon ou non renouvelées  
*Article L 2223 17 du CGCT : lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public par affichage et des familles si des descendants existent.*

Une concession perpétuelle est reprenable si l'état d'abandon est réel au bout de trente ans et au-delà de 10 ans suivant la dernière inhumation.

Cette procédure s'étale sur une durée de 3 ans. Un état des lieux a été réalisé par la commission du cimetière. La mairie reste à votre disposition pour des précisions sur ce dossier.



# Nos artisans



## ARMANCE CRÉATIONS

Peinture sur verre et créations de bijoux

<https://armancecreations.fr/>  
[créationsarmance@gmail.com](mailto:créationsarmance@gmail.com)

Tél 06 50 80 91 35



Bricolage / machines matériels agricoles

## GROUPE LECOQ

02 37 33 46 00



Chauffage / Plomberie

## CHAUFFAGE 28 JESSY FOURMONT

06 18 60 64 84



Nougats / Bonbons au miel

## GAËL CARTRON

02 37 26 04 89



## HERVÉ TAXI

06 23 75 27 88

[hervetaxi@gmail.com](mailto:hervetaxi@gmail.com)



## LE PANIER DES SAVEURS Emmanuel MESNYLDREY

06 61 59 79 98

*Le mercredi matin dans le village*



Electricité

## J.E. COURBERE

06 21 42 66 28

09 52 58 56 50



Boulangerie

## TOMASSACCIA

02 37 96 36 75

*Tous les jours sauf le lundi*



Charcuterie

## PASCAL SAULNIER

02 37 44 00 30

*Le mercredi A.M. dans le village*



Menuiserie / Ebénisterie

## REMY ROQUET

02 37 91 94 53

06 68 09 25 12



# L'agenda des fêtes



L'ensemble des festivités 2020 ont été annulées en raison de la pandémie. Nous espérons vivement pouvoir vous organiser une partie des fêtes annuelles soumises aux règles de confinement ou couvre-feu qui seront évolutives sur 2021.

Chaque organisateur compte sur vous pour revenir dans ces moments forts de partage après cette longue période de privation.

## CALENDRIER DES FESTIVITÉS

Annulée	Commune	Galette des rois
Annulée	Fresnaystifs	Soirée déguisée
Annulée	FNACA	Thé dansant
13-mars	Pompiers	Saint Patrick
20-mars	FNACA	Cérémonie cessez-le-feu
8-mai	Commune	Commémoration du 8 mai
7-juin	Fresnaystifs	Fête champêtre
12-juin	École	Kermesse
13-juil.	Fresnaystifs	Repas du 14 juillet
11-sept.	Fresnaystifs	Fête du village
31-oct	Fresnaystifs	Halloween
11-nov.	Commune	Commémoration du 11 novembre
27-nov.	Pompiers	Sainte Barbe

Directeur de publication : Jean-Michel Bisch. Rédacteur en chef : Jean-Michel Bisch.  
 Maquette pour impression : Jean-Michel Bisch / Didine Fantaisy (Sandrine Guérin). Crédits photos : AdobeStock.com / Fotolia.com /  
 Mairie de Fresnay le Comte. Impression : Rpb communication ( Siret 511 163 222 - RCS Lille ).